POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

La jeunesse au cœur du Québec

SOMMAIRE

Québec

103-02005/

Le présent document a été réalisé par le Secrétariat à la jeunesse.
875, Grande Allée Est, bureau 2.400
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 643-8864
Ailleurs au Québec : 1 800 463-5306
Télécopieur : (418) 646-3741
Internet : www.jeunes.gouv.qc.ca
Courriel : secjeunesse@cex.gouv.qc.ca

Révision linguistique : VISA FRANÇAIS
Conception graphique : Oxygène communication & marketing
Impression : Litho Acme-Renaissance

Dépôt légal - 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-37548-3

© Gouvernement du Québec

Préambule

Considérant qu'une société solidaire doit assumer ses responsabilités envers les générations actuelles et futures;

Considérant qu'une société démocratique et égalitaire favorise la participation pleine et entière de ses citoyens et citoyennes, quels que soient leur âge, sexe, origine et condition de vie;

Considérant qu'une société responsable garantit la poursuite de l'égalité des chances et assure la lutte contre l'exclusion sociale, culturelle et économique de ses citoyens et citoyennes;

Considérant le défi d'assurer l'inclusion des valeurs et des aspirations des jeunes dans la société d'aujourd'hui et celle de demain;

Considérant l'importance d'assurer la continuité du progrès humain, social et matériel du Québec dans un monde en mutation;

Considérant que tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier de conditions propices au développement de leur plein potentiel;

Considérant l'importance pour le Québec d'élargir son ouverture sur le monde et de prendre sa place parmi les nations capables d'influencer les grands courants mondiaux;

Considérant que les jeunes sont au cœur du renouvellement de la dynamique sociale et culturelle par leur créativité et leur capacité à être branchés sur les nouveaux courants culturels;

Considérant le consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse quant à la nécessité d'assurer la cohérence des actions gouvernementales relatives à la jeunesse et d'enrichir le Québec d'une politique québécoise de la jeunesse comportant une vision à long terme.

EN CONSÉQUENCE, LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE VISE À FAVORISER LA CITOYENNETÉ ACTIVE DE TOUS LES JEUNES DU QUÉBEC ET INVITE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ À :

- Insuffler une véritable culture de la relève dans les activités et les modes de fonctionnement de la société québécoise et consolider les solidarités entre les générations;
- Assurer le développement du plein potentiel de tous les jeunes du Québec, quels que soient leurs réalités sociales, économiques ou culturelles, leur territoire de vie, leur degré d'autonomie, leur sexe ou leur orientation sexuelle;
- Définir des stratégies adaptées à certaines réalités particulières vécues par les jeunes, reconnaître les différentes formes de participation sociale des jeunes dans leurs milieux de vie et assurer des conditions de vie équitables;
- Assurer la participation pleine et entière des jeunes au renouvellement de la société québécoise, notamment par une intégration harmonieuse au marché du travail et une qualité de la vie professionnelle;
- Permettre à la jeunesse de concilier identité personnelle et identité collective dans une société ouverte à la diversité des jeunes;
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir sur le monde en contribuant au rayonnement des valeurs universelles auxquelles la société québécoise souscrit, telles que la solidarité, la démocratie et les droits de la personne;
- Inscrire de façon durable une vision jeunesse dans l'action gouvernementale et chez l'ensemble des partenaires, dans le respect des spécificités régionales et culturelles du Québec.

Présentation

POURQUOI UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE ?

Le monde change

Les jeunes sont directement concernés par les changements de la société québécoise, et plus particulièrement ceux qui sont liés à la démographie, au développement sur le territoire, à la famille et la jeunesse, à la mondialisation et au travail.

Unir prospérité et solidarité

Le Québec est une nation dynamique et créatrice. Assurer la vitalité du Québec de demain, c'est se soucier aujourd'hui de la place des jeunes au sein de la société. Des choix s'imposent pour que tous les jeunes citoyennes et citoyens puissent être des partenaires actifs dans le développement du Québec. Cela implique de permettre à chaque jeune de déployer tout son potentiel. La solidarité entre les générations est une condition essentielle pour un Québec moderne et ouvert.

Renforcer la coordination et la concertation

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en février 2000, les jeunes, les partenaires et le gouvernement se sont entendus sur la nécessité de doter rapidement le Québec d'une politique jeunesse. Ils ont fait ressortir la nécessité d'aller au-delà d'actions ponctuelles et d'adopter une approche globale afin de donner une direction à l'ensemble des actions à l'endroit de la jeunesse. La politique québécoise de la jeunesse est une étape importante en vue d'une meilleure coordination des actions gouvernementales à l'égard des jeunes.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE

ASSURER LA CONVERGENCE DES ACTIONS...

La politique québécoise de la jeunesse vise à ce que chaque jeune soit un citoyen actif au sein de la société québécoise. Pour atteindre cet objectif, la politique constitue un cadre de référence pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale et pour orienter les interventions de l'ensemble des partenaires à l'égard des adolescents et des jeunes adultes.

... À L'ÉGARD DE TOUS LES JEUNES DU QUÉBEC...

Tous les jeunes sont inclus dans la politique, quels que soient leur condition socioéconomique, leur origine ethnique ou culturelle, leur territoire de vie, leur degré d'autonomie fonctionnelle, leur sexe ou leur orientation sexuelle. Toutefois, les situations qui demandent des stratégies adaptées sont indiquées et amènent à définir de façon plus précise les orientations générales. La mise en œuvre de la politique fera place à beaucoup de souplesse pour répondre à ces différentes situations et s'adapter aux diverses réalités que vivent les jeunes aux niveaux local, régional et national.

... ET À TRAVERS LE TEMPS

Un plan d'action déterminera en cours d'année les interventions et les responsabilités respectives des partenaires et du gouvernement. Actualisé tous les trois ans, il permettra d'adapter les stratégies à l'évolution de la situation des jeunes du Québec.

POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE DES JEUNES

LA FINALITÉ DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE : UNE CITOYENNETÉ ACTIVE DES TOUS LES JEUNES DU QUÉBEC

La notion de citoyenneté active fait directement référence à une participation pleine et entière du citoyen à la vie en société, à son engagement dans la société, mais aussi à sa capacité à le faire.

La citoyenneté se construit à travers différentes expériences, vécues d'abord dans la famille, puis à l'école, dans les temps libres et au travail, par exemple. De nos jours, les cadres traditionnels de soutien sont eux-mêmes en redéfinition, et les conditions de la participation des jeunes dans la société se redéfinissent elles aussi. Dans ce contexte en mouvement, la société doit pouvoir se faire l'écho des modes de vie et des aspirations des jeunes. La notion de citoyenneté est ainsi appelée à s'enrichir de valeurs qui renvoient à un engagement civique et social des jeunes.

LA CITOYENNETÉ EST INTIMEMENT LIÉE À LA PROMOTION D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, INCLUSIVE ET ÉQUITABLE

Deux angles d'interventions sont privilégiés pour développer une citoyenneté active des jeunes du Québec. Par une approche collective, il s'agit d'entraîner des changements dans les mentalités et dans les comportements afin d'associer les jeunes de façon durable au développement de la société québécoise. Par une approche essentiellement orientée vers l'individu, il s'agit de permettre à chaque jeune de développer son plein potentiel. Cela exige de tous, jeunes et adultes, une ouverture à la différence, une conviction que chacun peut et doit contribuer au développement de la société et que tous sont solidaires dans le développement durable et harmonieux du Québec.

Les quatre grandes orientations de la politique québécoise de la jeunesse

En réponse aux mutations sociales, économiques et culturelles, la société québécoise doit relever de nouveaux défis. Pour ce faire, le Québec doit se donner des moyens concrets afin que, dès aujourd'hui, les jeunes puissent participer pleinement au développement de leur société.

Quatre orientations guident les stratégies à mettre en place afin de relever les défis rattachés à la citoyenneté active des jeunes, dans leurs dimensions collective ou individuelle.

- Engager la société dans une culture de la relève;
- Assurer le développement du plein potentiel des jeunes;
- Faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle;
- Développer un sentiment d'appartenance.

Ces quatre grandes orientations de la politique québecoise de la jeunesse ont été retenues à l'issue des consultations publiques et d'une concertation étroite avec les organisations de jeunes. Le plan d'action sera l'occasion pour les partenaires de définir leur propre contribution au renouvellement des solidarités qui doivent exister entre les jeunes et les moins jeunes. L'État, les personnes, les familles, les institutions d'enseignement, les régions, les municipalités, les communautés, les syndicats, les entreprises, les organismes et associations communautaires, les médias, l'ensemble des jeunes eux-mêmes, tous sont appelés à se mobiliser pour un projet social déterminant pour l'avenir du Québec : une jeunesse forte et engagée.

Première orientation :

ENGAGER LA SOCIÉTÉ DANS UNE CULTURE DE LA RELÈVE

Les jeunes sont un facteur de dynamisme et de renouvellement et ils représentent un élément essentiel du développement de la société québécoise. Dans un objectif de développement durable, il importe de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. Se soucier aujourd'hui de la place des jeunes et de la transmission des acquis est une question de responsabilité pour assurer la vitalité de la société québécoise. Un des défis consiste à réussir une réelle inclusion des aspirations des jeunes, afin d'en faire des partenaires actifs et responsables dans la société d'aujourd'hui et celle de demain, alors que l'évolution démographique tend à favoriser la prise en compte des intérêts plus immédiats des populations plus âgées.

Le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et le développement d'une véritable culture de la relève représentent des questions fondamentales. La société québécoise doit reconnaître l'importance d'agir concrètement pour assurer le partage des valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales des différentes générations en présence, partout sur le territoire.

Cette orientation vise à insuffler une véritable culture de la relève dans les modes de fonctionnement de la société québécoise et à consolider les solidarités entre les générations. Pour ce faire, il est proposé de miser sur :

- l'éducation et la formation : une priorité collective;
- des générations solidairement responsables;

- le développement durable au centre des modes de fonctionnement;
- la place des jeunes dans les lieux décisionnels et d'influence;
- la planification de la main-d'œuvre et l'intégration de la relève;
- la culture, la créativité et l'innovation;
- la relève scientifique.

Deuxième orientation :

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES JEUNES

Chaque jeune doit pouvoir développer son plein potentiel, son identité personnelle et sa capacité à occuper une place active dans la société. Cela concerne aussi l'acquisition de son autonomie et de sa responsabilité à l'égard de sa situation présente et de son avenir. Concrètement, il s'agit de placer l'individu en état d'exercer pleinement sa citoyenneté.

L'éducation est plus que jamais un élément déterminant pour l'avenir des jeunes et de la société. L'école constitue un des premiers milieux de vie pour les jeunes, après la famille. Elle vise à instruire, socialiser et qualifier tous les jeunes. Elle prépare à l'exercice de la citoyenneté en permettant l'acquisition de savoirs et de compétences et en favorisant l'accès à la culture. L'objectif de qualifier 100 % des jeunes selon leur potentiel est un défi majeur.

Une société solidaire se soucie d'offrir à chaque jeune une chance égale de s'épanouir et de devenir autonome. Force est de reconnaître que la pauvreté notamment, a une incidence directe sur la santé physique et psychologique des jeunes, sur leur insertion sociale ou encore sur le choix de poursuivre leur formation. Un des défis consiste à soutenir les jeunes dans leur diversité, à reconnaître les différentes formes de participation sociale qu'ils développent dans leur milieu de vie respectif et à assurer des conditions de vie équitables. Il importe aussi d'être attentif et ouvert aux différentes formes d'expression que peut prendre, de nos jours, la famille et adapter les services aux jeunes familles en fonction de cette évolution.

Cette orientation vise à assurer le développement du plein potentiel de tous les jeunes du Québec, quels que soient leurs réalités sociales, économiques ou culturelles, leur territoire de vie, leur degré d'autonomie, leur sexe ou leur orientation sexuelle. Pour ce faire, il convient de promouvoir :

- une chance égale pour tous les jeunes;
- l'importance des jeunes familles et le soutien au rôle des parents;
- le partenariat entre l'école et la communauté;
- le loisir, le sport et le bénévolat comme voies complémentaires de développement;
- une approche préventive et curative personnalisée et concertée.

Troisième orientation :

FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Par le travail, l'exercice de la citoyenneté trouve une forme concrète d'expression. La précarité persistante à laquelle fait face la jeune génération sur le marché du travail pose le défi pour la société d'assurer l'accès à des emplois durables et de qualité, qui répondent aux attentes et aux qualifications des jeunes. L'ouverture à la relève et la solidarité entre les générations au sein du marché du travail sont un gage de succès pour le développement équilibré et dynamique d'une société.

Cette orientation vise à favoriser la participation pleine et entière des jeunes au renouvellement de la société québécoise, notamment par une intégration harmonieuse au marché du travail et une qualité de la vie professionnelle. Pour ce faire, il est proposé de miser sur :

- la préparation à la vie professionnelle;
- l'accès et le maintien en emploi;
- les conditions liées à l'emploi;
- la conciliation de la vie familiale avec les études et le travail.

Quatrième orientation :

DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

Un engagement ferme d'ouvrir les portes à la jeunesse dans tous les domaines de la vie collective permettra aux jeunes d'être partie prenante au développement de leurs milieux respectifs et de la société dans son ensemble, une condition essentielle au développement de leur sentiment d'appartenance.

Certaines conditions favorisent le développement de cette appartenance. Les jeunes doivent trouver place dans leur milieu, être écoutés, avoir des occasions de réaliser des projets et de s'engager. Il faut également que la société s'ouvre à la diversité des jeunes, à leurs aspirations. Dans une société de plus en plus ouverte sur le monde, les jeunes doivent aussi trouver l'occasion de renforcer leur identité collective, de partager des valeurs sociales et humaines communes et de contribuer à leur rayonnement.

Cette orientation vise à permettre à la jeunesse de concilier identité personnelle et identité collective dans une société inclusive et ouverte à la diversité des jeunes, grâce à :

- des jeunes dans un Québec habité et animé;
- des jeunes actifs et engagés dans leur milieu;
- une société inclusive et ouverte sur la diversité des jeunes;
- des jeunes dans un Québec ouvert sur le monde.

Les leviers pour la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse

À travers différents leviers visant la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse, le gouvernement entend agir de façon à soutenir les efforts, à renforcer la concertation avec les jeunes et à associer les acteurs des différents milieux du Québec.

La mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse sera souple afin de répondre de façon adéquate aux différents besoins des jeunes et de s'adapter à l'évolution de leur condition. Cette souplesse sera acquise, notamment, au moyen du plan d'action qui sera actualisé tous les trois ans et qui permettra ainsi de soutenir la politique à travers le temps.

La mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse vise deux grand objectifs :

- Une ***coordination de l'action gouvernementale*** à l'égard de la jeunesse;
- L'inscription durable d'une ***vision jeunesse*** dans l'action gouvernementale et chez l'ensemble des partenaires de la société civile.

UNE COORDINATION RENFORCÉE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

La mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse s'effectuera essentiellement par l'entremise des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle devra se faire de façon harmonisée, tant au palier politique qu'au palier

administratif, avec les politiques et les programmes existants qui s'adressent, à divers degrés, à la jeunesse.

La politique devra aussi imprimer la dimension jeunesse dans la conception même des politiques et des programmes gouvernementaux. Il s'agit d'intervenir plus en amont dans l'activité gouvernementale, avant que les décisions ne soient prises.

Pour ce faire, les principaux leviers identifiés sont les suivants :

- Le suivi de la politique québécoise de la jeunesse est confié au ministre responsable de la jeunesse.
- Un Comité ministériel à la jeunesse aura comme mandat de veiller à la cohérence des politiques, initiatives et actions gouvernementales dans le domaine de la jeunesse.
- Une clause d'impact jeunesse sera introduite dans les mémoires présentés au Conseil des ministres à l'égard des dossiers ayant un impact important sur les jeunes. Cette section indiquera si les mesures proposées ont des incidences sur la jeunesse, présente et à venir.
- Le Secrétariat à la jeunesse est maintenu sous l'autorité du ministre responsable de la jeunesse. De plus, ses mandats, ses ressources et ses moyens d'action seront renforcés, notamment en intégrant les fonctions du Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse et le suivi des engagements du Sommet. Le Secrétariat aura pour mandat, entre autres, d'élaborer, au cours de l'année qui suivra l'adoption de la politique québécoise de la jeunesse, un premier plan d'action triennal pour la jeunesse.

- Une préoccupation jeunesse sera intégrée dans les plans stratégiques des ministères.
- Un volet jeunesse sera introduit dans les ententes cadres État-régions.

UNE VISION JEUNESSE DANS L'ACTION GOUVERNEMENTALE ET CHEZ L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Afin d'inscrire de façon durable la dimension jeunesse dans les modes de fonctionnement du gouvernement et de la société, la concertation entre les jeunes et avec les jeunes aux niveaux national, régional et local est essentielle, de même qu'une meilleure connaissance de leurs réalités.

Pour ce faire, les principaux leviers identifiés sont les suivants :

- La création d'un Comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse qui intègrera les mandats du Comité de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse et qui sera formé exclusivement de jeunes.
- Le maintien du Conseil permanent de la jeunesse dans ses mandats actuels et une participation de celui-ci au Comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse.
- Le renforcement des mandats des Forums jeunesse régionaux, aux niveaux régional et national.
- Le maintien d'une connaissance approfondie de la jeunesse, notamment par le biais de financement de recherches sur les jeunes.